



BULLETIN COMMUNAL

Numéro 223

Juillet 2017

ÉDITO

Chers concitoyens,

Le monde bouge sans cesse et de manière difficilement prévisible. Qui aurait parié sur l'arrivée de M. TRUMP à la Présidence des Etats-Unis ? Qui aurait parié sur l'élection de notre nouveau Président, Emmanuel MACRON et ensuite l'élection d'un parlement renouvelé à ce point ? Nous sommes tiraillés entre notre souhait de conserver les acquis de notre vie de tous les jours et l'obligation de s'adapter à cette vie en perpétuel mouvement, telle la course à pied qui est un déséquilibre rattrapé par chaque pas en avant... nécessaire pour ne pas tomber.

PLUiH

Notre territoire est lui aussi en mouvement permanent. Ainsi, l'élaboration du PLUiH au niveau de l'intercommunalité du Pays de SAINT FULGENT – LES ESSARTS, va modifier profondément les règles d'urbanisme. En effet, les règles qui définissent où je peux construire, la taille des parcelles, l'intégration dans le paysage, la prise en compte du voisinage, l'efficacité thermique du bâti, les déplacements pour le travail et ceux nécessaires aux besoins quotidiens, seront beaucoup plus restrictives (ce sera le sentiment que vous aurez). Elles ne font que traduire des contraintes, sommes toutes raisonnables : limiter la consommation de terres agricoles, s'intégrer dans le paysage, respecter l'intimité entre voisins, limiter les consommations énergétiques et les déplacements automobiles. Les choses se précisent au fur et à mesure des rencontres entre élus, service urbanisme de la Communauté de Communes, le cabinet URBANOVA et les informations recueillies auprès des services de l'Etat. Pour CHAUCHÉ, seul le bourg et les abords proches seront accessibles à la construction, ainsi que les villages suivants : La Brossette, La Coumaillère et La Bichonnière. Pour ces espaces, une enveloppe délimitera les zones qui feront l'objet du développement de l'habitat (dents creuses, opérations d'aménagement programmées). Pour les autres villages, seules les extensions liées à l'habitat existant seront acceptées. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sera débattu au sein du Conseil Communautaire en Septembre. Dès cette échéance, les projets acceptés aujourd'hui qui seraient trop écartés de l'esprit, et des directions prises par le PADD, pourraient faire l'objet d'un sursis à statuer et se retrouver bloqués jusqu'à l'adoption du PLUiH.

SANTÉ

La désertification médicale est une réalité qui arrive à grands pas. Afin de lutter contre cette désertification, les professionnels de santé exerçant sur le territoire de la Communauté de Communes se sont regroupés en association. Le but de cette association est de créer un

pôle de santé libéral basé sur un projet de santé dont l'objet est de contribuer à l'organisation sanitaire et sociale, d'accéder aux soins de 1^{ers} recours, d'organiser des actions de santé publique et de prévention mais surtout de réfléchir aux actions à mettre en place pour faire venir certains professionnels, plus particulièrement les médecins généralistes. Nous avons tous vu dans la presse les expériences réussies ici et là, mais la vérité est que peu de médecins souhaitent s'implanter dans nos campagnes. Certains médecins installés sur notre territoire ont fait la démarche de se former pour recevoir dans leur cabinet des stagiaires médecins, passage obligé pour mettre en relation ces stagiaires avec une future patientèle, et solution éprouvée dans d'autres territoires. Mais la démarche est récente et n'a, pour l'instant, pas porté ses fruits.

En parallèle, la Communauté de Communes prépare les conditions matérielles pour acquérir la maîtrise immobilière des lieux d'exercice de la santé. Ainsi, le cabinet médical de SAINT FULGENT a été acquis, puis agrandi par la Communauté de Communes. Le cabinet des BROUZILS est en cours d'acquisition et sera agrandi afin de mieux répondre à la demande locale.

HABITAT SENIORS

Les travaux pour la réhabilitation de l'ancienne école en 4 logements seniors, projet porté par la Communauté de Communes, débiteront dans le courant du mois de Septembre pour une disponibilité des logements au 1^{er} semestre 2018.

TRAVAUX DU CENTRE BOURG

En ce qui concerne les travaux du centre bourg, chacun peut noter leur avancée. L'impact sur la Place des Jardins est jugé, selon les remarques de nombreuses personnes de CHAUCHÉ et d'ailleurs, très significatif pour la renaissance, le dynamisme de notre centre bourg. L'architecture y est pour une bonne part, mais le traitement des abords devrait y participer grandement. Les finitions intérieures et extérieures du bâtiment seront terminées début Juillet. Le parking sera refait en même temps que la nouvelle voie reliant la Rue du Centre à la Place des Jardins. L'ouverture de la boulangerie se fera le 31 Août.

QUARTIER « Le Hameau des Prés »

Les études pour le Quartier d'Habitations Ecologiques sont dans la phase AVP (Avant-Projet). Les échanges entre le cabinet AS&P, les élus et le personnel administratif permettent d'affiner le projet en vue de définir le DCE (Document de Consultation des Entreprises) qui sera mis à la disposition des entreprises intéressées à partir de Novembre.

RECRUTEMENT ET EVOLUTION DE L'ORGANISATION

Jean-Claude MARTIN, dit Coco, ayant fait valoir ses droits à la retraite, la Commune a engagé une réflexion globale sur l'organisation des services techniques, accompagnée par un cabinet extérieur.

Ce processus nous a amené au recrutement de Mme Sylvie AUVRAY qui rejoindra l'équipe technique en tant que responsable du pôle technique le 7 Août prochain. Elle prendra progressivement connaissance de la Commune, de ses collègues, des élus, et bien sûr des Chauchéennes et Chauchéens. Je vous remercie de lui réserver votre meilleur accueil. De plus, nous avons confirmé le recrutement de Laurent OUVRARD et prolongé le contrat d'Ophélie GUEDON en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) jusqu'au 30 Avril 2018.

DISPARITION DE Simone VEIL.

La disparition de Mme Simone VEIL nous donne l'occasion de mettre en avant une femme d'exception. Cette femme

qui fut déportée au camp d'Auschwitz-Birkenau avec sa mère et sa sœur, et qui en reviendra seule. Malgré cette douloureuse expérience, elle est une actrice de la réconciliation franco-allemande. Elle est une ardente défenseuse de la construction européenne et devient Présidente du Parlement Européen en 1979. Le symbole est fort, elle, déportée par les nazis, dont les parents furent victimes de la Shoah, Présidente d'un Parlement où siègent des Allemands...

Son parcours est édifiant : Ministre à plusieurs reprises, membre du Conseil Constitutionnel, membre de l'Académie Française, Présidente du Parlement Européen, elle est pour beaucoup un exemple de probité pour le monde politique. Son entrée au Panthéon est la reconnaissance de la Nation envers les personnalités d'exception ayant une vision de l'avenir où les personnes sont rassemblées, s'entendent et œuvrent pour un avenir meilleur.

Christian MERLET, Maire

Réunion de Conseil Municipal du 30 Juin 2017

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BONNAUD Alain, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, DA CRUZ Eric, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU Stéphanie, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, POTIER Richard, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS : GABORIEAU Jacky qui a donné pouvoir à BONNAUD Alain, GUILBAUD Hervé qui a donné pouvoir à FAUCHARD Ghislain

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JAUNET Jean-Yves



QHE « Le Hameau des Prés »

Présentation et validation de l'avant-projet – Détermination du phasage des travaux

L'avant-projet du futur lotissement QHE « Le Hameau des Prés » a été présenté au Conseil Municipal. Après échange, il a été validé partiellement, notamment le plan de composition, le phasage prévu. Les options ci-après ne sont pas retenues :

- volige bois sur le chemin stabilisé,
- balisage lumineux pour le chemin en starmine,
- grillage galva à mailles soudées,
- grillage à mouton 1.20 + grimpantes.

L'option 1 est retenue : chemin en stabilisé avec liant (de type starmine).

Certains aménagements prévus dans l'avant-projet restent à valider en phase projet, notamment : ponton,

jeux d'enfants, doubles haies plantées par l'aménageur en domaine privé, massifs 1m50 ou 1 m.

D'autre part, l'Agence Routière Départementale de Montaigu prévoit un tourne-à-gauche sur la Rue du Rocher pour desservir ce nouveau quartier. Compte tenu du projet d'aménagement de cette rue projeté par la Commune à l'horizon 2020, le Conseil Municipal souhaite intégrer cette demande dans le projet global de la Rue du Rocher.

La Commission Urbanisme et l'équipe de maîtrise d'œuvre étudieront la possibilité avec GrDF de l'éventuelle desserte en gaz naturel du futur lotissement.

Construction Commerces et halles, Place des Jardins

Baux commerciaux pour le commerce « Boulangerie » et pour le commerce « Fleurs » – Avenants

Le Conseil Municipal :

Pour le commerce Boulangerie

Décide d'établir un contrat de location sous forme de bail commercial pour un loyer mensuel à 750€ HT. Il sera révisable tous les 3 ans. À défaut de nouvel accord entre les parties, le loyer de base mensuel retenu pour la 1^{ère} période de révision (2020/2023) s'élèvera à 800 € HT/mois et pour la 2^{ème} période révision à 850 € HT (2023-2026).

Avenants : Valide les avenants proposés ci-après :

Pour le commerce « Fleuriste »

Accepte d'établir un nouveau bail, au regard de l'extension en cours. Le Conseil Municipal confirme la décision fixant le loyer mensuel, après extension, à 550 € HT mensuel pour la 1^{ère} période triennale et à 600 € HT pour la 2^{ème} période triennale. Il sera révisable tous les 3 ans.

Lot	Titulaire marché	Avenant	Désignation	Avenant HT	
				Total	% marché
2	SOFULTRAP/MIGNE	N°1	Terrassement VRD – Modifications parking	9 406.65	9.84
7	SARL ARQUIS-ARNAUD	N°1	Modification portes automatiques, volets roulants	-10 856.45	-18.05
16	SNGE OUEST	N°2	Boulangerie - Alimentations complémentaires pour agenceur	245.97	0.84

☐ Restaurant scolaire

Présentation du calendrier de mise en place

Suite à la présentation du protocole à établir avec Familles Rurales et la Fédération Familles Rurales de la Vendée en séance du 29 Mai dernier, Mme Myriam BARON a récapitulé le coût à la charge de la Commune pour réaliser le 2^{ème} service à la Salle Arc en Ciel de Septembre à Décembre 2017, soit un total d'environ 9500€ pour 4 mois, et a présenté le calendrier mis en place pour toutes les formalités liées à la reprise du service Restaurant Scolaire au 1^{er} Janvier 2018 par la Commune. Une rencontre avec le personnel concerné est programmée le Lundi 3 Juillet 2017, à 15h.

☐ Subventions 2017 – 3^{ème} partie

ADMR – Annulation UCAC

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'ADMR de ST FULGENT-CHAUCHE-ST ANDRE GOULE D'OIE-BAZOGES EN PAILLERS la subvention de 4455.36 € pour 2017.

Le Conseil Municipal prend acte que la subvention complémentaire de 500 € attribuée à l'UCAC ne leur sera pas versée.

☐ Logement 1 Rue de la Petite Maine

Informations – Facture EDF

Le Conseil Municipal valide les démarches engagées pour récupérer le logement et demander à l'ancienne locataire le remboursement des factures d'EDF et d'eau émises à tort au nom de la Commune.

☐ Administration Générale – Personnel Communal – Régime indemnitaire

Mise en place ISS et PSR

Le Conseil Municipal octroie l'Indemnité Spécifique de Service et la Prime Spécifique de Rendement aux agents titulaires ou non relevant des grades de Technicien, Technicien principal de 2^{ème} classe et 1^{ère} classe.

☐ Mairie

Vente ancien mobilier

Le Conseil Municipal a validé la vente de l'ancien mobilier de la Mairie selon les tarifs suivants :

- les anciennes tables et chaises à 5 € l'unité,
- un bureau métallique à 50 €,
- l'ancien fauteuil de M. le Maire à 20 €.

☐ Communauté de Communes du Pays de ST FULGENT – LES ESSARTS

Contrat de ruralité (Etat) – Contrat territoires (Région) – Contrat Vendée Territoire (Département)

À la demande de la Communauté de Communes du Pays de SAINT FULGENT-LES ESSARTS, le Bureau Municipal a listé tous les projets susceptibles d'être subventionnés sur la période 2017/2020. La démarche consiste à anticiper la répartition des subventions pour les projets intercommunaux et communaux avec un esprit de partage équitable suivant la taille des Communes et le poids d'un projet. M. le Maire expose les grands principes de ces 3 contrats qui vont être signés en 2017 :

✓ **Contrat de ruralité (Etat – Préfet)** : 800 000 à 900 000 € (DETR-FSIL) pour 2017,

✓ **Contrat Territoires-Région (CTR - Région)** 1 298 000 €,

✓ **Contrat Vendée Territoire** 2 136 590 €,

Soit une enveloppe estimée par la Communauté de Communes à 5 Millions.

M. le Maire a présenté une liste de projets chiffrés avec un calendrier prévisionnel : Restaurant scolaire, Espace vert du Quartier Le Hameau des Prés, Aménagement Rue du Rocher (Effacement réseaux/Voirie/Tourne à gauche), Acquisition foncière (Maison de santé), Travaux VRD (Maison de santé), Acquisition foncière (Quartier séniors), Presbytère (Transformation en logements locatifs ?).

☐ Informations diverses

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 29 Mai 2017

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour des propriétés sises Rue du Rocher, au Puytireau, et à L'Orée de Grasla.

Prochaine séance du Conseil Municipal :
Vendredi 1^{er} Septembre 2017 à 20h30.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pendant l'été, les permanences de M. le Maire sont suspendues. Toutefois, il est possible de prendre un rendez-vous en s'adressant au secrétariat de la Mairie.
Reprise des permanences : Samedi 09 Septembre 2017.

FERMETURES MAIRIE ÉTÉ 2017
Fermeture les Samedis matins à partir du 15
Juillet 2017 jusqu'au 02 Septembre 2017 inclus.



OGROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE 2017 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE ST FULGENT-LES ESSARTS

	Crédits TTC	HT	TTC
Section de fonctionnement (PATA) :	15120	10 200.00 €	12 240.00 €
Section d'investissement :	60000	51 850.00 €	62 220.00 €
TOTAL	75120	62 050.00 €	74 460.00 €

Le plan est consultable sur le site internet ou à la Mairie. Les travaux devraient être réalisés semaines 35 et 36.

TRAVAUX VOIRIE 2017 : Impasse du 2 Février 1794 - Rue de la Grotte (trottoirs) - Place des Jardins - VC 102a La Berthelandière - CR de St Jean (RD 11) - VC 183 La Grande Métairie - VC 181 L'Anguiller



AMÉNAGEMENT ROUTIER RUE DES 3 FONTAINES La priorité Rue des 3 Fontaines n'existera plus.

Au niveau de la sortie du parking de la Place des Jardins, un STOP sera installé sur l Rue des 3 Fontaines dans le centre bourg, et ce, suite à l'aménagement de commerces et halles.

Merci de respecter cette nouvelle signalisation qui sera prochainement installée, ainsi que la limitation de vitesse.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - Concours de photos « rigolotes »

Liste des gagnants du concours de photos rigolotes, organisé par le C.M.J. :

- 1^{ers} : Thibaut BLANCHARD et Sidonie RETAILLEAU
2^{èmes} : Timéo SORIN, Jules BARON et Hugo FOURNIER
3^{èmes} : Léane REMAUD et Anaïs JAUD

- 4^{èmes} : Noa DAVID et Thé LEMORVAN
5^{èmes} : André RIGAUDEAU et Clémence ARCHAMBAUD



Les photos sont exposées dans le hall de la Mairie.

FINALE INTERCOMMUNALE DE PRÉVENTION ROUTIÈRE



Clément CHAUVIN et Emma DARNET de l'école St Christophe ont été sélectionnés pour la finale intercommunale de Prévention Routière le 21 Juin dernier. Clément CHAUVIN a représenté la Communauté de Communes du Pays de ST FULGENT-LES ESSARTS à la finale départementale de Prévention Routière à LA CHATAIGNERAIE, le 28 Juin 2017. Il a terminé 53^{ème}/60. Toutes nos félicitations à ces champions de la sécurité !

NUISANCES SONORES

Tous les citoyens doivent prendre leurs précautions afin d'éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, **les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



EMPLOI DU FEU

Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé au sein de notre Département.

Il est interdit à toute personne, en tout lieu et en toute période, de jeter des allumettes, cigarettes et autres matières incandescentes qui ne seraient pas éteintes.

De même, **le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produits par les ménages est interdit.** Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage. Les entreprises d'espaces verts



et paysagistes sont également tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement.

Les contrevenants aux dispositions du Règlement Sanitaire Départemental relatives aux brûlages des déchets et végétaux sont passibles d'une **amende de 450€** prévue pour les contraventions de la 3ème classe en application de l'article 131-13 du code pénal.

DISTRIBUTION DU COURRIER : NOUVELLE TOURNÉE

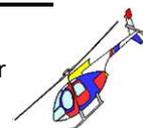
À partir du 18 Juillet 2017, La Poste fait évoluer ses horaires de distribution. Pour mieux s'adapter aux nouveaux modes de consommation et répondre à vos besoins, **les horaires de distribution seront de 9h00 à 15h30.** Le guichet client de La Poste des ESSARTS – ESSARTS EN BOCAGE est à votre disposition de 8h30 à 10h30 et de 13h30 à 17h15 (colis et courriers).



Egalement, afin de bien recevoir vos courriers et de faciliter le travail des agents postaux, surtout en période estivale, ***pensez à inscrire vos noms et prénoms sur la boîte aux lettres, notamment dans les villages.***

SURVOL LIGNES ERDF

Au cours des semaines 26 à 30 inclus, un hélicoptère sera amené à survoler à très basse hauteur les lignes électriques sur le Département (hors agglomération), et ce afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique.



INTERDICTION PROVISOIRE DE VENTE ET D'UTILISATION D'ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT

Du 07 Juillet 2017 à 7h00 au 17 Juillet à 7h00, la cession, à titre onéreux ou non, et l'utilisation de toutes catégories d'artifice de divertissement (y compris les pétards), sont interdits aux particuliers, sur l'ensemble du département de la Vendée. L'arrêté est consultable sur le site Internet de la Commune de CHAUCHÉ – rubrique « Actualités ».



GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'absence de pluviométrie significative au mois de Juin rend la situation des milieux de plus en plus tendue. Quelques passages orageux sont certes prévus, mais un temps sec est annoncé par la suite. Le Préfet de la Vendée a donc décidé de renforcer les limitations.

Les nouvelles mesures ci-après sont applicables depuis le 3 Juillet 2017 :

Eaux superficielles :

▪ Boulogne, Vie Jaunay, Côtiers Vendéen, Lay superficiel, Vendée, Autize superficiel et Marais Sèvre Niortaise : interdiction totale de prélèvement ;



▪ Maines, Sèvre Nantaise et Marais Breton : restriction horaire avec interdiction de prélèvement, tous les jours, de 8h à 20h ;

▪ Interdiction de manœuvres de vannes sur les secteurs en limitation (ainsi que sur le secteur Lay réalimenté).

Eaux souterraines :

▪ Secteurs Lay Est et Vendée Ouest : placés en alerte, avec gestion collective via les protocoles de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)(non report) ;

- Secteurs Lay Ouest, Vendée Centre et Vendée Est : placés en alerte, avec gestion collective via les protocoles de l'EPMP (réduction de 10%) ;
 - Secteur Autizes : placé en alerte, avec gestion collective via les protocoles de l'EPMP (réduction de 20%).
- Le remplissage et la remise à niveau des mares de chasse sont interdits dans tous les marais : dans le Marais Breton (partie réalimentée et partie non réalimentée) et dans le Marais Poitevin.

En eau potable, la situation demeure satisfaisante, les barrages de stockage sont remplis à 82 %. Aucune restriction d'usage n'est imposée, mais il est rappelé toutefois que la ressource en eau n'est pas inépuisable, et que **chaque usager se doit d'être vigilant et peut agir afin de limiter sa consommation.**

COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 12 ANS



Depuis le 22 Mars 2017, le port d'un casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers. L'article R 431-1-3 du code de la route mentionne précisément : «En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent être coiffés d'un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché. »

Cette mesure est destinée à limiter les blessures graves à la tête et au visage en cas de chute ou d'accident. En cas



de non-respect de cette règle, les adultes transportant ou accompagnant les enfants s'exposeront à une **amende de 135 euros.**

L'actualité récente vendéenne a montré malheureusement que le non port du casque à vélo peut entraîner des très graves blessures auprès des jeunes, ainsi qu'auprès des plus âgés

pour qui le port du casque est fortement conseillé pour tout type de trajet, quotidien ou occasionnel.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement citoyen obligatoire ! Dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. C'est une démarche **OBLIGATOIRE** qui permettra de vous convoquer à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.). Pensez à vous munir de votre **livret de famille, ainsi que d'une pièce d'identité.**



PERMIS DE CONDUIRE

VOTRE DEMANDE EN LIGNE EN QUELQUES CLICS !

Dans le cadre de la modernisation de la délivrance des permis de conduire, la Préfecture de la Vendée, **retenue comme département pilote**, met en place une nouvelle organisation de ses services.

Depuis le 6 Juin 2017, les usagers DOIVENT désormais effectuer leurs demandes de permis de conduire sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : www.ants.gouv.fr .

Les étapes de la procédure sont simples :

- 1) Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une Préfecture.
- 2) Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- 3) Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- 4) Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- 5) En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- 6) En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- 7) Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- 8) Je reçois mon permis de conduire à domicile.

Un tutoriel vidéo est disponible afin de vous accompagner dans vos démarches en ligne liées au permis de conduire : <http://www.vendee.gouv.fr/effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-a2696.html>

Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un Smartphone, ou peu à l'aise avec Internet, des points numériques installés à la Préfecture, à la Sous-préfecture des Sables d'Olonne et à la maison de l'État, sous-préfecture de Fontenay-le-Comte, permettront d'accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne.

Pour plus d'information :

www.permisdeconduire.ants.gouv.fr / www.demarches.interieur.gouv.fr / www.service-public.gouv.fr

Par téléphone : 3939 / Centre de contact citoyen de l'ANTS : 0810 901 041

ATTENTION !! Certaines procédures ne sont pas encore dématérialisées et nécessitent de se rendre en Préfecture :

- Inscription au permis après annulation ou invalidation,
- Demande de relevé intégral d'information de mon permis à points,
- Demande de permis internationaux.

LOCATION DE MATÉRIELS

Depuis le 1^{er} Avril 2017, l'ensemble du matériel communal (tables, bancs, ganivelles,...) a été transféré au Comité des Fêtes de CHAUCHÉ.

Contacts : cdf.chauche@gmail.com / 06.95.66.71.06. (Richard POTIER) / 06.43.24.66.77. (Pierre DURAND)

INFOS PRATIQUES



MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.3

☎02.51.41.83.09. – mairie-chauche@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,
le Samedi de 9H00 à 12H00.

(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

Fermetures les Samedis matins à compter du 15 Juillet 2017 jusqu'au 02 Septembre 2017 inclus.



Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)

11, Rue des Forêtis – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY

☎ 02.28.15.31.50.



AGENCE POSTALE

30, Rue du Centre - ☎ 02.51.41.80.20.

Horaires d'ouverture :

Mardi et Mercredi de 9h à 12h15,
Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h.

Fermetures pour congés le Samedi 15 Juillet et du Vendredi 04 Août au Samedi 19 Août 2017 inclus. Les usagers devront se rendre au bureau de poste de la Commune déléguée des ESSARTS - ESSARTS EN BOCAGE.

HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

Tous les Mardis de 9h30 à 12h30
à CHAUCHÉ,

au centre périscolaire
«Les Scoubidou».

Renseignements : ☎02.51.34.26.28.

Mme CANTELOUBE /
☎ 06.43.34.24.22. Mme CRANEGUY

A.D.M.R.

Permanence à la Communauté de
Communes du Canton de ST
FULGENT

Joindre Mme la secrétaire BAUDIN
Julie ☎02.51.43.95.74.

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ
Le Jeudi une semaine sur deux

De 8h45 à 12h30 :

Jeudi 28 Septembre 2017 au centre
périscolaire « Les Scoubidou » -
UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au
☎02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF

Annulation le matin même :
☎07.87.71.97.48

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h -14h à 18h

Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la Communauté de Communes du Canton de ST FULGENT - 2, Rue Jules Verne - ST FULGENT ☎ 02.51.43.81.61.

PERMANENCE DE Mme BLASCO

ASSISTANTE SOCIALE

2^{ème} Mardi de chaque mois de 9h30 à
11h

Seulement sur RDV : ☎02.28.85.76.00.

Les mardis de 9h30 à 12h

au centre médico-social de ST FULGENT
Tous les matins de 9h30 à 12h au centre
médico-social

de MONTAIGU ☎02.51.94.16.70.



Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **02.51.44.55.66.**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83

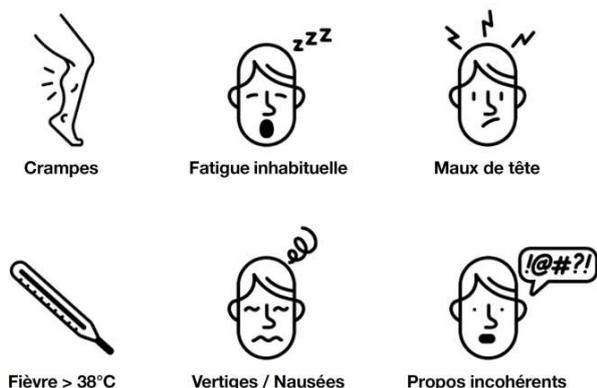
MESSAGES DES ORGANISMES

PRÉVENTION CANICULE

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région. Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur. **Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.**

Un dispositif de prévention est mis en place pour les personnes vulnérables et fragiles (notamment les personnes âgées et handicapées isolées à domicile). **Ces personnes sont invitées à se faire recenser sur le registre communal, en Mairie, ou en appelant le Secrétariat au 02.51.41.83.09.** (ou par un tiers : famille, voisin, médecin). Ce registre permettra d'apporter conseil et assistance en cas d'événements exceptionnels aux personnes fragiles.

En période de canicule, **il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?**



Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



VERS UN JARDIN *eau* NATUREL

Vendée Eau, service public, organise la production et la distribution de l'eau potable.

MON JARDIN
EAU NATUREL !

UNE RESSOURCE SENSIBLE

En Vendée, 90% de l'eau potable est produite à partir des eaux de retenues artificielles (barrages). Ces retenues sont alimentées par des rivières, des fossés, des eaux de drainage, mais aussi par les eaux pluviales des bourgs et des villages situés sur les bassins versants.

Le moindre traitement chimique sur ces espaces peut avoir un impact sur la qualité de l'eau. En effet, les traitements sont souvent appliqués sur des surfaces inertes et imperméables. Les molécules ne se dégradent pas et ruissellent alors à la première pluie vers les caniveaux et les avaloirs.

UNE RÉGLEMENTATION ADAPTÉE AUX ENJEUX

L'usage des pesticides par les communes est interdit depuis le 1^{er} janvier 2017, excepté sur les cimetières et terrains de sport, sous réserve de respecter certaines conditions (information du public, fermeture du site, etc.).

Les communes ne sont pas les seules concernées...

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'achat de produits phytosanitaires n'est plus possible en libre-service (exceptés les produits utilisables en agriculture biologique ou à faible risque environnemental). Ils sont désormais positionnés derrière un comptoir ou une vitrine et distribués avec le conseil d'un professionnel formé.

Au 1^{er} janvier 2019, la vente et l'usage de pesticides seront interdits à tous les utilisateurs non professionnels. Adoptez dès à présent les techniques de jardinage *eau* naturel !

DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

- La nature a horreur du vide. Il faut donc éviter les espaces inoccupés en réalisant par exemple des semis de pieds de murs, en plantant des vivaces en pieds d'arbres, en réalisant des plantations plus serrées, ou encore en paillant les massifs.



- Prévenir vaut mieux que guérir... En anticipant, on peut créer un jardin plus facile à entretenir. Quelques exemples : placer un géotextile sous les gravillons des allées, laisser 5 à 10 cm sous le grillage pour passer le rotofil, éviter les bordures pour réduire les joints à désherber,...
- Privilégiez les outils manuels : le sardeur, la binette, le couteau à désherber...

Retrouvez tous les conseils en téléchargeant nos jardifiches sur www.vendee-eau.fr

MESSAGES DES ASSOCIATIONS

BIBLIOTHÈQUE « AU PLAISIR DE LIRE »

L'adhésion à la Bibliothèque de CHAUCHÉ peut être faite tout au long de l'année. Elle est familiale et non individuelle : elle permet d'emprunter **jusqu'à 8 livres pour UN MOIS**. Profitez de vos congés pour nous rendre visite et vous informer. [Les adhésions prises à partir du 1^{er} Juillet seront à 10 euros](#) (au lieu de 17 pour l'année entière 2017).



ATTENTION : la Bibliothèque sera fermée du 14 au 26 Août 2017.

Horaires habituels :

Lundi de 16h30 à 18h00

Mercredi de 14h30 à 16h30

Samedi de 10h15 à 12h15

CHAUCHÉ VTT – WEEK-END DU 09 & 10 SEPTEMBRE 2017



Le week-end du 09 et 10 Septembre prochain, le club de Chauché VTT organisera deux épreuves majeures, sur le terrain de VTT route de LA RABATELIERE.

Un cross-country Eliminator le Samedi, spectacle garanti !!!! Début des épreuves à 15h, podium vers 19h.

Restauration et bar sur place / Entrée gratuite

Le Dimanche, la finale de la coupe régionale de cross-country.

Les meilleurs vététistes de la Région ainsi que le Team Vendée VTT seront présents.

Cadets, féminines, minimes et masters +de 40 ans : de 11h à 12h30

Senior, espoir, junior et masters 30 : de 14h à 16h

Restauration et bar sur place / Entrée gratuite

JALMALV : DEVENIR BÉNÉVOLE, UNE DÉMARCHÉ CITOYENNE DE SOLIDARITÉ



JALMALV - VENDEE

Vous désirez accompagner une personne malade, âgée, en fin de vie... Simplement vous informer ? Vous engager auprès de ces personnes ? L'association JALMALV organise pour vous une session de sensibilisation sur 4 soirées (18h-22h) à LA ROCHE SUR YON : 14 Septembre, 5 Octobre, 26 Octobre, 9 Novembre.

Cette session est ouverte à tous :

- personnes en recherche d'informations et de réflexion sur les sujets touchant à la maladie grave, le grand âge, la fin de vie, la mort et le deuil ;
- professionnels, dans le cadre d'une formation continue ;
- personnes désireuses de s'engager comme bénévoles dans le mouvement JALMALV...

C'est à l'issue des 4 soirées de sensibilisation que les personnes souhaitant suivre la formation (environ 40 heures) pour devenir bénévoles à JALMALV pourront déposer leur candidature.

N'hésitez pas à vous renseigner : JALMALV Vendée – Le Grand Pavois – Place des Victoires – 85000 LA ROCHE SUR YON / 02.51.36.10.26. / jalmalvendee@sfr.fr

Distribution du prochain bulletin les **16 et 17 Septembre 2017**. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail **avant** le Samedi 09 Septembre 2017.